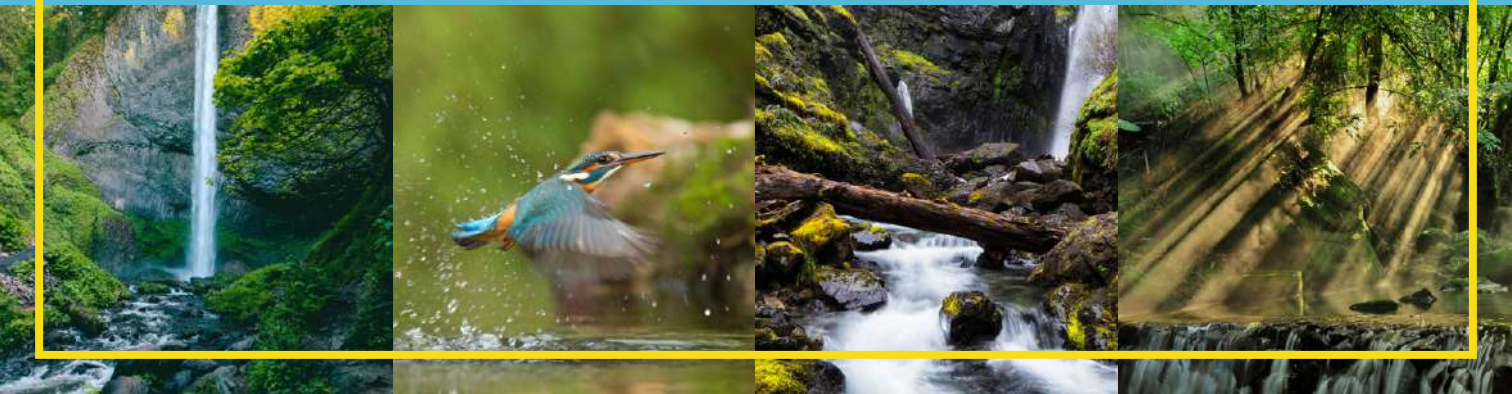




Des microcentrales hydro-électriques sur toutes nos rivières, même les plus protégées :

Est-ce la bonne réponse au dérèglement climatique ?

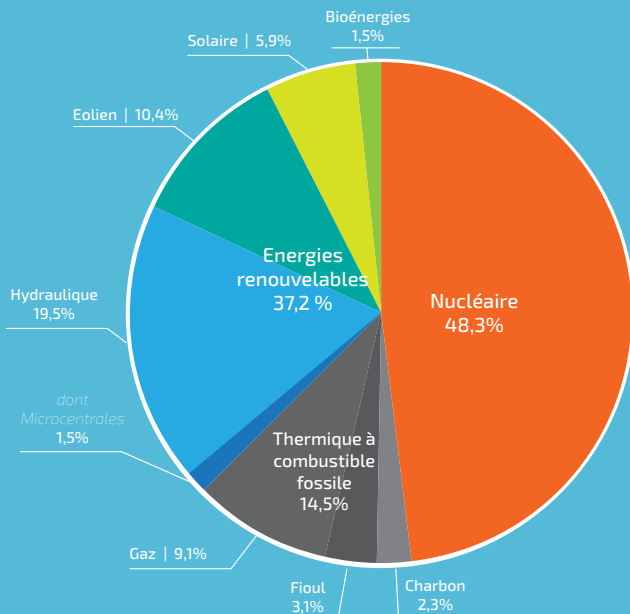


Des microcentrales à l'image idéale...

Une microcentrale, c'est une **petite installation de production d'hydro-électricité**¹. Elle est composée d'un barrage de dimension réduite, quelquefois le seuil d'un ancien moulin. L'eau retenue est le plus souvent dérivée vers une usine avec turbine et générateur, via un bief ou une conduite forcée. L'installation peut fonctionner par « écluses » ou « au fil de l'eau ».

Il y a environ **2 500 microcentrales en France**. Elles produisent 10 % de l'hydro-électricité française, et à peine **1,5 % de notre électricité totale**. Les microcentrales ont **une image trop positive dans l'opinion** : un barrage bucolique, une énergie renouvelable, **non carbonée, non nucléaire**, forcément « écologique ».

Vraiment ?



Part de chaque source de production électrique (Bilan RTE, chiffres 2017)

...trop idéale, même...

Cette bonne image est **en partie justifiée**. Les atteintes aux milieux aquatiques d'eau courante d'un ouvrage haut de quelques mètres sont **moindres que celles d'un grand barrage**. Mais beaucoup de ces installations **dégradent les eaux vives**.

Une microcentrale, c'est une retenue qui transforme l'eau courante en **eau stagnante**, pouvant altérer au passage **sa qualité, sa température**. Elle bloque souvent la **migration des poissons**², peut modifier le **transport des sédiments, enlaidir les paysages**. Elle « **court-circuite** » quelquefois des kilomètres de cours d'eau.

Avec leur accumulation, les rivières sont transformées en une suite de retenues artificielles. Elles **perdent leur biodiversité et une part de leur attrait**.



« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. »



Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne - octobre 2000

...car nos rivières sont des écosystèmes fragiles.

Nos ruisseaux, rivières, fleuves ont été **très artificialisés** au cours de l'histoire, perdant une part de leur richesses naturelles. Il est **nécessaire de les restaurer**, comme le demande **l'Europe** avec sa **Directive Cadre sur l'Eau**.

Et il est temps de **protéger fortement** celles qui sont encore peu altérées, par exemple celles sur lesquelles remontent encore les migrateurs, **saumons, anguilles, aloses, esturgeons, lamproies, truites de mer**, partout **en régression ou en voie de disparition**.

Ne l'oublions pas : une rivière, c'est un **écosystème d'eau courante fragile**, un **édifice biologique** qui s'est construit lentement. Elle a besoin de **couler le plus librement possible**, avec **ses crues et ses étiages**, depuis ses sources jusqu'à sa confluence, pour conserver sa **diversité biologique** : poissons, oiseaux, invertébrés, batraciens, mammifères, plantes diverses, tous organismes vivants **nécessaires à son bon fonctionnement**.



© Tim Watts - Glooskap and the Frog

1: Une microcentrale est une petite installation de production d'hydroélectricité, de quelques dizaines de kW de puissance jusqu'à 12 MW, la limite de puissance maximale. Le barrage ne fait pas plus de 12 mètres de hauteur. Au-delà, l'ouvrage est considéré comme un grand barrage.

2: Ainsi, une microcentrale peut tuer 100 % des anguilles adultes, espèce menacée, qui dévalent vers la mer.

Trop d'agressions sur les cours d'eau, et des droits féodaux qui reviennent à la mode.

Avec le **Grenelle de l'Environnement** de 2007, notre pays avait lancé un mouvement de **conciliation des enjeux**. Mais, depuis 2015, certains exploitants de microcentrales **veulent construire des unités partout, sur toutes les rivières**, même celles qui bénéficient des **meilleures protections règlementaires**. Les projets fleurissent dans les **Parcs Naturels Régionaux**, les **Parcs Nationaux**, comme sur le **Nant Bénin** en **Vanoise** et le **Petit Tabuc** dans les **Écrins**. Le **bétonnage** menace aussi les **cours d'eau à migrateurs**, les **cours d'eau en très bon état écologique**, les **réservoirs biologiques**, ceux identifiés par l'Europe dans le **réseau Natura 2000**.

Tout peut y passer !

Et, depuis la **Loi d'autoconsommation du 27 février 2017**, tous les moulins, même ceux proches de l'état de ruine, bénéficiant d'un ancien **droit féodal, le Droit Fondé en Titre**, peuvent être équipés d'une microcentrale **sans aucune autorisation ni évaluation environnementale. Le Far West !**

Le projet de Chanteuges, sur la Desges en Haute-Loire : une caricature.

Sur la **Desges**, un affluent de l'**Allier en Haute-Loire**, une communauté de communes et l'entreprise **Cegelec, filiale de Vinci**, imposent la construction d'une micro-centrale de **75 kW** à partir d'un ancien moulin. La Desges est pourtant **une rivière à saumons, en très bon état écologique**, inscrite dans **deux sites Natura 2000**. Elle est **classée en Liste 1, le dispositif de protection le plus exigeant** au titre de **Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques de 2006**. C'est un **réservoir biologique** qui héberge des espèces protégées, comme le **Chabot**, la **Lamproie de Planer**.

Le **Conservatoire National du Saumon Sauvage de Chanteuges** y a été édifié en 2000, pour bénéficier de son eau d'excellente qualité. **Le bétonnage de la Desges** équivaut à un sabotage de l'effort de restauration du **Saumon atlantique** lancé par l'État en **1994** avec le **Plan Loire Grandeur Nature**. Enfin, ce chantier se trouve à quelques kilomètres du **Nouveau Poutès**, le barrage qu'**EDF** doit reconfigurer entièrement pour favoriser le retour du saumon. **Ce type de projets n'a pas de sens.**



Le **Var**, menacé par une microcentrale en chantier.



Moulin en ruine



Chantier sur la Desges



Conservatoire National du Saumon Sauvage



Chabot (*Cottus Gobio*)

« Nous devons prendre conscience de l'indivisibilité de la Terre, de son sol, ses montagnes, ses rivières, ses forêts, son climat, ses plantes et ses animaux, et la respecter dans son intégralité, non comme une servante utile, mais comme un être vivant.

Aldo Léopold, forestier, écologue et écologiste américain (1887-1949)

La Transition Énergétique : d'abord le solaire, l'éolien, la biomasse. Ensuite l'hydroélectricité.

En ce début de nouveau millénaire, nous comprenons qu'il faut **stopper l'érosion de la biodiversité et freiner le changement climatique**. Pour réussir **les immenses chantiers de la transition écologique et énergétique**, il va falloir plus d'électricité renouvelable. S'il n'est pas question de s'opposer systématiquement aux microcentrales, nous savons qu'elles n'apporteront que **quelques centaines de MW supplémentaires**, alors qu'il en faut **des dizaines de milliers**. L'essentiel viendra **du solaire, de l'éolien, de la biomasse**, dont l'impact écologique est **potentiellement bien moindre**. Et il ne faut bien sûr surtout pas oublier **la sobriété et l'efficacité énergétiques, les précieux « Negawatts »**.



Le Chant des Rivières : changer notre regard sur les rivières et les fleuves.

Le Chant des Rivières est une ONG de conservation de la nature créée en 2015 pour accompagner la nouvelle culture de restauration des fleuves et de reconquête de la biodiversité des milieux d'eau courante.

Ré-enchantons nos rivières. Renouvelons les formes d'engagement au service de ces milieux naturels remarquables.

Le Chant des Rivières travaille en lien étroit avec les grandes associations et réseau de protection de l'eau et des fleuves, avec les acteurs qui vivent de et sur les rivières : **FNE, Frapna, SOS Loire Vivante, fédérations et AAPPMA de pêche, pêcheurs professionnels, Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, collectivités, entreprises responsables...**

Soutenez notre action ! Merci



Le Chant des Rivières
26 rue Brossard
42000 Saint-Étienne

06 66 08 95 54 | 06 22 93 63 07
contact@chantdesrivières.org
www.chantdesrivières.org

Rédaction : Martin Arnould, Gérard Merle, Éric Feraille, Jean-David Abel, Jacques Pulou, Simon Burner

Conseil scientifique : Gilbert Cochet

Mise en forme : Openscop - Imprimé sur papier cyclus 100% recyclé par Lucky Imprimerie (42)

Crédits photos : Chant des Rivières, CNSS, Wikimedia commons, Pixabay, ERE 43, Tim Watts.

Imprimé avec le soutien de la **Fondation Humus pour la Biodiversité**

